



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

SI-13(05)

Capacité de basculement

Juill. 2026



Intégrité des systèmes et des données

System and Information Integrity

SI-13(05) — Capacité de basculement (-MM)

Énoncés :

Fournir [Affectation : capacité de basculement définie par l'organisation] en [Sélection (un choix) : temps réel; temps quasi réel].

Responsable : Aucun

Discussion :

Par basculement, on entend le passage automatique à un système de remplacement lors de la défaillance du système principal. La capacité de basculement comprend la mise en miroir des opérations du système dans un site de traitement auxiliaire ou la mise en miroir périodique des données à intervalles réguliers durant une période définie par la durée de reprise de l'organisation.